EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Rapport N° 12

DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE PÉNALITÉS APPLIQUÉES AUX TAXES D'URBANISME ET D'ADMISSION EN NON VALEUR

→ Un redevable sollicite la remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes générées par son permis de construire.

La société ITINERIS BUILDING représentée par Monsieur VIGNERON a obtenu le 18/10/2012 un permis de construire n° 63113 11 G0285 afin de réhabiliter l'ancienne clinique des Cézeaux en résidence pour étudiants, de créer 3 bâtiments d'habitation (129 logements) et des locaux à usage d'activité, pour une surface de plancher totale de 11777m².

Ce permis a par suite été transféré à la société IB Cézeaux / société ANNIE C, le 12/06/2013, dont le représentant est également Monsieur VIGNERON.

La première échéance d'un montant de 123311 € a été réglée tardivement, suite à la vente retardée des terrains.

Le montant des pénalités s'élève à 6742,12 €.

Le comptable du Trésor émet un avis favorable estimant le redevable de bonne foi.

La remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal.

Elle fait l'objet de la procédure prévue aux articles L 251A 1à 5 du Livre des Procédures Fiscales.

Elle ne concerne que la part des taxes recevant à la Ville.

→ Le comptable du Trésor présente l'état d'admission en non valeur concernant le redevable suivant :

Monsieur OSKAN Serafettin pour la Taxe Locale d'Equipement générée par le permis de construire n° 63113 10 G0131 qui lui a été accordé le 26/07/2010 pour la surélévation d'un immeuble sis 79 boulevard Lafayette.

Le motif d'irrecouvrabilité est que Monsieur OSKAN est devenu insolvable (procédure collective pour insuffisance d'actif). En conséquence, il n'existe plus de possibilité de recouvrement.

La dette s'élève à 551 € avec une majoration de 27 € et des intérêts de 48 €.

Le décret 98-1239 du 29/12/1998 prévoit que l'admission en non valeur des créances irrecouvrables liées à des taxes d'urbanisme est prononcée par le Trésorier Payeur Général sur avis conforme de l'Assemblée délibérante de la Collectivité.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, au vu de ces éléments :

- d'accorder la remise totale des pénalités sollicitée par la Société ITINERIS BUILDING
- d'accepter l'admission en non valeur

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juillet 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD